

Fiche Adhérent 2024-2025

Atelier : **TAPISSERIE** Animatrice : **Dominique DEGOIS**

Sexe :  Féminin /  Masculin

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville.....

Date de Naissance : .....

Téléphone : Domicile ..... Portable : .....

Travail ..... Courriel : .....

<b>TARIFS</b>	Adhésion CCLER	<b>35 €/an</b>	<input type="checkbox"/> réglée le .....
	Cotisation Atelier	<b>35 €/an</b>	<input type="checkbox"/> réglée le .....
<i>Merci de faire à l'inscription, 3 chèques de 12€, 12€ et 11€</i>			
<i>Etablir quatre chèques : 1 pour l'adhésion et 3 pour la cotisation à l'ordre du CCLER</i>			

○ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec les règlements.

### Droit à l'image

Je soussigné(e) .....

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur notre site internet et sur Facebook.  
 Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à .....

Le .....

« Lu et approuvé »

Signature



## REGLEMENT INTERIEUR

### Atelier TAPISSERIE Année 2024-2025

Animatrice, Dominique DEGOIS ☎ : 06.84.01.90.36

Jour : **Tous les lundis**

Lieu : **Salle Forsythias**

Horaires : de **14h15 à 17h15** .

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

<b>TARIFS.</b>	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). <i>*Faire le chèque à l'ordre du CCLER</i>	<b>35 €/an</b>
	Cotisation à l'Atelier Tapisserie <i>*Merci de faire à l'inscription, 3 chèques (12€, 12€ et 11€) à l'ordre du CCLER</i>	<b>35 €/an</b>

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

#### Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

#### Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

**La Présidente, Christine DUPRAT**

✂-----

(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e) .....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier Tapisserie** pour l'année **2024-2025**.

Date : .....

Signature :